



Mennecey, le 23 mars 2020

## **Coronavirus : la Ville Mennecey verse une prime exceptionnelle de 1000 € par mois à ses agents mobilisés sur le terrain**

**Dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux samedi 21 mars, et ce lundi matin sur le terrain auprès des agents directement concernés, Jean-Philippe Dugoin-Clément, Maire de Mennecey, Vice-Président de la Région Ile-de-France, a annoncé le versement d'une prime exceptionnelle de 1000 euros aux agents municipaux mobilisés sur le terrain pour garantir la continuité des services publics, dans le contexte de crise sanitaire qui frappe notre pays.**

Conformément aux directives de l'Etat dans la lutte contre la propagation du coronavirus, la Ville de Mennecey a fermé depuis mardi dernier tous ses accueils physiques au public.

Dès lors, en lien avec la Direction Générale des Services, une nouvelle organisation globale a été définie afin de maintenir un service public minimum.

Sécurité, salubrité, solidarité auprès des plus fragiles, Etat-civil, accueil des enfants des personnels prioritaires, permanences téléphoniques dans les services pour accompagner les publics, renseigner et répondre aux demandes les plus urgentes, mais aussi services administratifs généraux indispensables... Moins d'une soixantaine d'agents a ainsi été recensée, dont la mobilisation est nécessaire au fonctionnement et à la continuité des services publics, sur les quelque 350 postes que compte la Ville.

C'est pourquoi, outre les agents bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence pour garder leurs enfants et ceux en arrêt maladie, tous les agents dont la présence n'était pas indispensable ont été placés en télétravail. Ils bénéficieront d'un maintien de leur salaire et restent susceptibles d'être rappelés et mobilisables selon l'évolution de la situation. Des roulements pourront être organisés.

Les agents municipaux volontaires restant en première ligne recevront quant à eux une prime exceptionnelle de 1000 € par mois, à raison de 250 € par semaine.

**« C'est la moindre des reconnaissances que nous leur devons collectivement, pour leur mobilisation au service de l'intérêt général et le sens du service public dont ils font preuve en cette période difficile »,** explique Jean-Philippe Dugoin-Clément.

Cette position fait écho aux propos tenus en fin de semaine par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, qui a rappelé aux entreprises qu'elles pouvaient verser à ceux qui « ont eu le courage de se rendre sur leur lieu de travail » une prime défiscalisée.

*« Si, dans ce contexte de crise sanitaire, on pense bien évidemment en premier lieu aux personnels de santé et de sécurité, ceux-ci pourraient-ils continuer à travailler si des solutions de garde n'étaient pas proposées à leurs enfants ? Si le nettoyage de leurs lieux de travail ou des locaux permettant l'accueil de leurs enfants n'était pas assuré ? Si des pénuries alimentaires, énergétiques, informatiques, devaient se survenir ? Si des zones d'insalubrité dans nos communes devaient naître, propices aux propagations d'autres maladies ? Si les comptabilités publiques ne payaient plus les entreprises, générant de nouveaux chômeurs, ou si les services ressources humaines n'étaient plus à même d'assurer les payes des agents ? »,* avait détaillé le Maire dans un courrier adressé au personnel communal la semaine dernière.

*« Il n'est pas de poste ou de fonction plus important que d'autres, ni de poste ou de fonction qui n'a pas un rôle à jouer. S'il manque une pierre à un édifice, celui-ci s'écroule, et la résistance d'une chaîne se mesure à celle du plus petit de ses maillons ».*